

# Fiche technique

Vitrolan  
Textile Glass



**Produit:** pigment plus 229

**Client:** TDV025 Maille Pré-peinte

## Caractéristiques techniques:

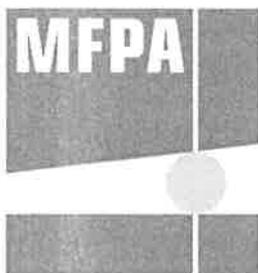
<b>Poids brut * :</b>	85			
<b>Poids d'appret*:</b>	45	[g/m <sup>2</sup> ]	± 10 %	DIN EN 12127°
<b>Poids produit fini*:</b>	130	[g/m <sup>2</sup> ]	± 10 %	DIN EN 12127°
<b>Longueur du rouleau*:</b>	50	[m]	-0 / +0,2	
<b>Largeur du rouleau*:</b>	1000	[mm]	± 10 mm	
<b>Structure du revêtement:</b>				
<b>Chaîne:</b>	31 Fils / 10cm ±1 Fil			DIN EN 1049-2°
<b>Trame:</b>	20 Fils / 10cm ±1 Fil			DIN EN 1049-2°

\*) Valeurs moyennes

°) Sur la base de la norme en vigueur

Les défauts qui ne permettent pas une mise en œuvre selon les règles de l'art sont marqués par une sonnette au bord du revêtement.

- Il convient d'ajouter 0,5 m par défaut marqué.
- Des largeurs de produit de 960 mm maximum sont considérées comme produit de 1er choix. Des écarts de largeur compris entre 960 et 990 mm sont compensés comme sur longueur selon l'« Information générale sur les produits et la norme de qualité standard – domaine revêtement en verre à vocation décorative ».



# Mfpa Leipzig GmbH

Organisme agréé de contrôle, de surveillance et de certification des produits, des composants et des systèmes de construction

Ressort III – Sécurité Incendie Bâtiment

Dr. Ing. Peter Nause

Equipe de travail 3.1 – Réaction au feu des produits de construction

Mathias Claus

Tél. : +49 (0) 341 - 6582-125

claus@mfpa-leipzig.de

---

## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT n° KB 3.1/13-180-1

Rapport du classement de la réaction au feu

du 01 juillet 2013

1<sup>ère</sup> édition

---

Donneur d'ordre : Vitrulan Textile Glass GmbH  
Bernecker Strasse 8  
95509 Marktschorgast

Objet de la demande : Classement de la réaction au feu suivant DIN EN 13501-1:2010

Objet : Groupe 1 : « Revêtement en verre de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, disponible en écru ou pré-peint blanc, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso. »

Date de l'ordre : 03 juin 2013

Suivi par : M. Claus

Le présent procès-verbal de classement comprend 6 pages.

---

La reproduction du présent procès-verbal n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute publication – même partielle – demande l'accord écrit préalable de Mfpa Leipzig GmbH. Seul le procès-verbal sous forme écrite et doté du cachet original et de la signature originale de la personne habilitée à signer fait foi.

Les conditions contractuelles générales (AGB) de la société Mfpa Leipzig GmbH sont applicables.

---



Deutsche  
Akkreditierungsstelle  
D-PL-11021-01-00

Laboratoire accrédité par DAKKS GmbH suivant DIN EN ISO/IEC 17025. L'accréditation s'applique exclusivement aux procédures indiquées dans l'acte présent (marqué par \*dans ce document). L'acte est consultable sous [www.mfpa-leipzig.de](http://www.mfpa-leipzig.de).

Organisme agréé de contrôle notifié suivant la loi de construction du pays (SAC 02) et suivant la loi des produits de construction (NB 0800).

Gesellschaft für Materialforschung und Prüfungsanstalt für das Bauwesen Leipzig mbH (Mfpa Leipzig GmbH)

Siège social : Hans-Weigel-Str. 2b ~ 04319 Leipzig/Allemagne  
Directeur : Prof. Dr. Ing. Frank Dehn  
R.C.: Tribunal d'instance à Leipzig HRB 17719  
TVA intracomm.: DE 813200649  
Tél.: +49 (0) 341 - 6582-0  
Fax: +49 (0) 341 - 6582-135



## 1 Détails du produit de construction classé

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction à classer est un représentant des produits du groupe 1 : « Revêtement en verre de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, disponible en écru ou pré-peint blanc, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso » collé sur toute la surface de plaques de plâtre.

La couleur du revêtement en verre était blanche.

Les échantillons ont été fabriqués sans peinture supplémentaire.

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction est conforme aux certifications européennes de produits énoncées ci-après : DIN EN 15102:2011.

### 1.1 Note descriptive du produit de construction

Le donneur d'ordre a regroupé les produits dans une famille de produits ayant les caractéristiques identiques.

Tableau 1: Caractéristiques du représentant des produits du groupe n° 1 retenu par le donneur d'ordre :

Epaisseur [mm]	environ 0,6
Masse surfacique [g/m <sup>2</sup> ]	environ 321
Perte au feu [g/m <sup>2</sup> ]	environ 100

### 1.2 Configuration d'essais suivant DIN EN 13823

Les échantillons d'une épaisseur de 0,6 mm ont été collés sur des plaques de plâtre d'une épaisseur de 12,5 mm en conformité avec le tableau 1 de la norme DIN EN 13238.

Le représentant du groupe n° 1 a été collé à la verticale et formant un joint croisé sur sa plaque de support en plaque de plâtre selon la norme DIN EN 13823, section 5.2.2, alinéa e).



## 2 Rapports d'essai et résultats d'essais en appui du présent classement

### 2.1 Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Donneur d'ordre	N° du rapport d'essai	Méthode d'essai
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/09-409Ä du 26 mars 2010	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/09-410Ä du 26 mars 2010	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/09-398Ä du 26 mars 2010	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/09-387Ä du 26 mars 2010	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/09-407Ä du 26 mars 2010	DIN EN ISO 11925-2 (30 s temps d'exposition aux flammes)
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/09-408Ä du 26 mars 2010	DIN EN ISO 11925-2 (30 s temps d'exposition aux flammes)
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/09-388Ä du 26 mars 2010	DIN EN ISO 11925-2 (30 s temps d'exposition aux flammes)
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/09-400Ä du 23 mars 2010	DIN EN ISO 11925-2 (30 s temps d'exposition aux flammes)



**2.2 Résultats d'essais suivant DIN EN 13823 du représentant retenu du groupe n° 1**

Méthode d'essai	Paramètres	Nombre d'essais	Résultats d'essais	
			Paramètres continus (moyenne)	Exigences remplies (O/N)
EN 13823	Figra <sub>0,2 MJ</sub>	3	55	(-)
	Figra <sub>0,4 MJ</sub>	3	0	(-)
	LFS < bord	3	(-)	O
	THR <sub>600s</sub> [MJ]	3	1,0	(-)
	Smogra [m <sup>2</sup> /s <sup>2</sup> ]	3	0	(-)
	TSP <sub>600s</sub> [m <sup>2</sup> ]	3	18	(-)
	Gouttelettes / débris enflammés	3	(-)	aucune formation de gouttelettes / débris enflammés

(-) non applicable

**2.3 Résultats d'essais suivant DIN EN ISO 11925-2 du représentant retenu du groupe de produits n° 1**

Méthode d'essai	Paramètres	Nombre des essais	Résultats d'essais	
			Paramètres continus (moyenne)	Exigences remplies (O/N)
DIN EN ISO 11925-2 temps d'exposition aux flammes des bords et surfaces 30s d'exposition	F <sub>s</sub> ≤ 150 mm	7	(-)	O
	Gouttelettes / débris enflammés	7	(-)	aucune formation de gouttelettes / débris enflammés
	Inflammation du papier-filtre	7	(-)	aucune inflammation

(-) non applicable



### 3 Classement et domaine d'application

#### 3.1 Référentiel du classement

Le présent classement a été fait en conformité avec les paragraphes 11 et 14.1 de la norme DIN EN 13501-1:2010 et de la norme de produit DIN EN 15102:2011.

#### 3.2 Classement

Le représentant des produits du groupe n° 1 : « Revêtement en verre de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, disponible en écru ou pré-peint blanc, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso. »

a été classé comme suit par rapport à sa réaction au feu : B

Le classement supplémentaire par rapport à l'émission des fumées est : s1

Le classement supplémentaire par rapport à la formation de gouttelettes enflammées / de débris enflammés est : d0

Le format de classement de la réaction au feu des produits de construction est :

Réaction au feu		Opacité des fumées			Gouttelettes / débris enflammés	
<b>B</b>	-	<b>s</b>	<b>1</b>		<b>d</b>	<b>0</b>

à savoir **B – s1, d0**

<b>Classement de la réaction au feu : B – s1, d0</b>
--

#### 3.3 Domaine d'application du produit

Le classement indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus s'applique au produit de construction décrit au paragraphe 1 ci-dessus et est valable pour les conditions d'utilisation finale énoncées ci-après :

- Le représentant des produits du groupe n° 1 : « Revêtement en verre de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, disponible en écru ou pré-peint blanc, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso » peut être utilisé sur des plaques de plâtre et sur des supports de la classe euro A1 ou A2-s1, d0 ayant une masse volumique apparente d'au moins 525 kg/m<sup>3</sup> et une épaisseur d'au moins 12 mm.
- L'épaisseur du revêtement en verre doit être de ≤ 0,6 mm.
- Le classement du revêtement en verre s'applique aux masses surfaciques de ≤ 321g/m<sup>2</sup>.
- Le classement s'applique au collage moyennant une colle à dispersion d'emploi courant ayant une quantité d'application humide de ≤ 350 g/m<sup>2</sup> ou au collage par une couche de colle au verso activable à l'eau.



- Le classement s'applique au revêtement en verre ayant une perte au feu jusqu'à 100g/m<sup>2</sup>.
- Le classement s'applique à l'utilisation sans peinture.

#### 4 Restrictions

- 4.1 Une mise en œuvre du produit en association avec d'autres produits de construction, en particulier avec des isolants présentant des plages de masse volumique apparente autres que celles indiquées au paragraphe 3.3 ci-dessus, peut avoir une incidence négative sur la réaction au feu à tel point que le classement selon le paragraphe 3.2 ne conserve plus sa validité. La résistance au feu en association avec d'autres produits de construction ou d'autres plages de masse volumique apparente ou d'autres plages d'épaisseur doit être démontrée dans le cadre d'une procédure séparée.
- 4.2 Le classement associé au produit de construction par le présent rapport convient à une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre de la procédure de vérification Système 3, relative au marquage CE dans le cadre de la directive de produits de construction.
- 4.3 Le présent document ne constitue pas d'homologation ou de certification de produit et ne se substitue pas à un éventuel certificat de qualification imposé par la législation nationale en matière de construction.
- 4.4 Le présent procès-verbal de classement s'applique pour autant que la composition du produit et la structure du produit, les matières premières et le procédé de production et la réglementation de construction ou les bases d'évaluation ne soient pas changés.

Fait à Leipzig, le 01 juillet 2013

Dr. Ing. P. Nause  
*Directeur de division*

Dipl. Phys. G. Brinkmann  
*Directeur du laboratoire*

M. Claus  
*Chargé d'affaire*

Traduction certifiée conforme à l'original.  
Fait à Leipzig, le 12 décembre 2013

Heidi Franzheld  
Traductrice assermentée





Date d'impression : 08/04/2015

Mise à jour le : 08/04/2015

## **1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE**

### **1.1 Informations sur le produit**

Revêtement mural en verre de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, disponible en pré-peint blanc

### **1.2 Nom commercial**

pigment plus

### **1.3 Référence article**

203  
204  
208  
209  
211  
216  
229  
231  
233  
235  
238  
239  
250  
252

### **1.4 Utilisation de la substance / de la préparation**

Revêtement mural

### **1.5 Fabricant/Fournisseur**

Vitrolan Textile Glass GmbH  
Bernecker Str. 8  
95509 Marktschorgast  
ALLEMAGNE  
Tél. : +49 (0) 9227 77-0  
Fax : +49 (0) 9227 77-600  
Courriel : [textile-glass@vitrolan.com](mailto:textile-glass@vitrolan.com)

### **1.6 Service chargé des renseignements**

Service Environnement

### **1.7 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**

Vitrolan Textile Glass GmbH  
Tél. : +49 (0) 9227 77-260    du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30    le vendredi de 8 h à 12 h 00

## **2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

### **2.1 Mention de danger**

néant



Date d'impression : 08/04/2015

Mise à jour le : 08/04/2015

**2.2 Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement**  
néant

### **3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### **3.1 Caractérisation chimique**

Matière : X Préparation :

Revêtement mural en verre C / E, de grande stabilité dimensionnelle, sur la base d'un mélange plastique-amidon et pré-peint

Couleur : pré-peint blanc

### **4 PREMIERS SECOURS**

#### **4.1 Remarques générales**

Aucune mesure particulière n'est requise

### **5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1 Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement

#### **5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

aucun

#### **5.3 Dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion ou gaz produits**

Aucun danger connu

#### **5.4 Équipement de protection spécial**

Porter un appareil de protection respiratoire isolant

#### **5.5 Autres remarques**

non connu

### **6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1 Remarques générales**

Aucune mesure particulière n'est requise

### **7 MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1 Manipulation**

##### **7.1.1 Précautions à prendre pour garantir la sécurité de la manipulation**

Aucune mesure particulière n'est requise

##### **7.1.2 Prévention des incendies et des explosions**

Aucune mesure particulière n'est requise

#### **7.2 Stockage**

##### **7.2.1 Exigences concernant la conception des locaux de stockage et des réservoirs**

aucune



Date d'impression : 08/04/2015

Mise à jour le : 08/04/2015

**7.2.2 Indications concernant le stockage commun**

aucune

**7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage**

aucune

**8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Indications complémentaires pour l'agencement d'installations techniques**

néant (cf. point 7)

**8.2 Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

**8.3 Équipement de protection individuelle**

**8.3.1 Remarques générales**

Aucune mesure particulière n'est requise

**8.3.2 Protection respiratoire**

néant

**8.3.3 Protection des mains**

néant

**8.3.4 Protection des yeux**

néant

**8.3.5 Protection de la peau**

néant

**8.3.6 Autres**

néant

**8.4 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

néant

**9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations générales**

**9.1.1 Aspect**

solide

**9.1.2 Couleur**

blanc

**9.1.3 Odeur**

neutre



Date d'impression : 08/04/2015

Mise à jour le : 08/04/2015

**9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

**9.2.1 Aspect**

non applicable

**9.2.2 Changement d'état**

Verre : température de ramollissement 450 °C env.

Stabilité dimensionnelle : résistant aux températures jusqu'à 200 °C env.

**9.2.3 Point d'éclair**

néant

**9.2.4 Température d'inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément

**9.2.5 Limites d'explosibilité**

Le produit n'est pas explosif

**9.2.6 Pression de vapeur**

néant

**9.2.7 Densité (verre)**

2,52 g/cm<sup>3</sup> env.

**10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Informations générales**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme

**10.1.1 Conditions à éviter**

Pas de danger à mentionner particulièrement

**10.1.2 Matières à éviter**

néant

**10.1.3 Produits de décomposition dangereux**

aucun (cf. 10.1)

**10.1.4 Autres informations**

aucune

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations générales**

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet néfaste sur la santé selon nos expériences et les informations dont nous disposons.

**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1 Informations générales**

Aucun effet écotoxique connu



Date d'impression : 08/04/2015

Mise à jour le : 08/04/2015

### **13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **13.1 Informations générales**

Élimination selon la décision fixant la liste des déchets n°10 11 12  
Harmonisation du code déchet au catalogue européen des déchets modifié et consolidé

### **14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **14.1 Informations générales**

Transport terrestre : classement selon ADR et RID / IMDG

##### **14.1.1 Transport terrestre**

Non soumis à l'obligation de marquage

##### **14.1.2 Transport fluvial**

Non soumis à l'obligation de marquage

##### **14.1.3 Transport maritime**

Non soumis à l'obligation de marquage

##### **14.1.4 Transport aérien**

Non soumis à l'obligation de marquage

##### **14.1.5 Autres informations**

N'est pas classé comme produit dangereux au sens défini par les règlements sur les transports

### **15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### **15.1 Informations générales – Marquage selon les directives CE**

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage selon les directives CE/le décret sur les substances dangereuses

#### **15.2 Législations nationales**

##### **15.2.1 Remarques relatives à la restriction de l'emploi**

aucune

##### **15.2.2 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs**

aucune

##### **15.2.3 Ordonnance sur les liquides inflammables**

non applicable

##### **15.2.4 Classe de pollution des eaux**

non applicable

##### **15.2.5 Autres réglementations et restrictions**

aucune



Date d'impression : 08/04/2015

Mise à jour le : 08/04/2015

**16 AUTRES INFORMATIONS**

**16.1 Informations générales**

aucune